



Extrait du registre

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 064-216401471-20260327-DE27032026-DE

Du Conseil Municipal

Séance du 27 Mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 0

Convocation adressée le 23/03/2026
Affichée le 23/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de Bil Toki, en session ordinaire, sous la présidence de Pascal JOCOU.

Présents : Murielle BARCOS, Benoît BROUCARET, Alain ÇUBURU, Mikael DACHARY, Marie DASSÉ, Carole DAVID, Sylvie DUBREUIL ELISSALDE, Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, Mathieu ETCHVERRY, Sylvie GUIHO, Eric HIRIART URRUTY, Alain ITHURBIDE, Pascal JOCOU, Marie JULLIAN, David LARREGUY, Patricia LARRONDE, Vincent NYBELEN, Jorge RAMIREZ, Théo SALAMON, Stéphanie SIBERCHICOT, Bernadette SUHAS, Geneviève VEILLAT.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Sylvie DUBREUIL ELISSALDE

Objet : Fixation du nombre des adjoints

En application des articles L 2122-1 et L 2122-2 du Code général des collectivités locales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maire au maximum.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal à la majorité :

Pour : 18

Abstention : 5 (Agnès DUHAU, Catherine ERRECART, David LARREGUY, Théo SALAMON, Geneviève VEILLAT)

- **FIXE le nombre d'adjoints à six.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Pascal JOCOU

